

// LE CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

La Convention a créé le «centre d'échange d'informations» (CHM) afin de favoriser la coopération entre pays. Le CHM s'assure, e.a. via Internet, que toutes les parties prenantes ont accès à l'information et aux technologies dont elles ont besoin pour leur travail sur la biodiversité.

La mission du CHM est de ...

- développer un mécanisme global pour l'échange d'information et de bonnes pratiques,
- promouvoir la coopération scientifique et technique,
- développer le réseau humain et technologique nécessaire.

Comment fonctionne-t-il? Le CHM ...

- soutient la prise de décision,
- est orienté sur les besoins,
- est décentralisé,
- est compatible avec différents niveaux de compétence nationale,
- est créé pour servir tous les participants.

Qu'est-ce un centre d'échange ?

C'est un instrument qui réunit demandeurs et fournisseurs de biens, services et informations, pour faire ainsi correspondre l'offre et la demande.

CHM be

// CONTACTEZ-NOUS :

Partenariat pour le centre d'échange
Point focal national belge pour la Convention sur
la diversité biologique

Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
Rue Vautier 29
1000 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32-2-627 43 43
Fax: +32-2-627 41 41
E-mail: cbd-chm@naturalsciences.be

// INFORMATION SUR LE PARTENARIAT :

<http://bch-cbd.naturalsciences.be/belgique/partner.htm>



DGCI
Coopération Belge au
Développement

CHM be

LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
ET LE PARTENARIAT BELGE



DGCI
Coopération Belge au
Développement



// LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

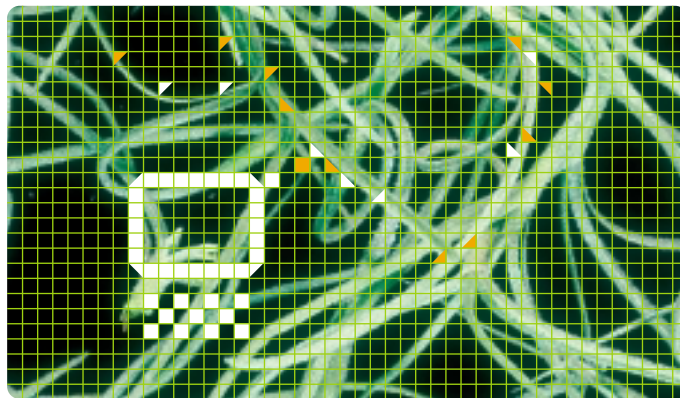
La diversité biologique - la diversité de la vie - forme le capital naturel vital de notre planète. Des activités humaines croissantes ont des impacts négatifs sur ce patrimoine naturel et menacent les fondations d'un développement viable et durable.

Un pas important vers la préservation de notre environnement naturel est l'engagement pris durant le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992) de ratifier et mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique. Cet accord juridiquement contraignant a trois objectifs :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ces composants,
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

// PLUS D'INFORMATIONS :

<http://www.biodiv.org>



// LE PARTENARIAT BELGE

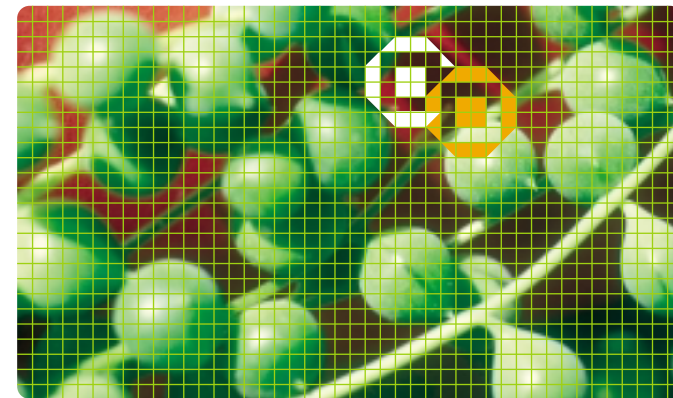
Une mise en œuvre réussie de la Convention sur la diversité biologique repose sur un partage de l'information et l'échange de savoir. En tant que pays partenaire, la Belgique participe à ses obligations sous la Convention en faisant une priorité absolue de la plus large participation et l'accès facile à l'information.

Le point focal national belge assiste les partenaires non connectés au web à initier les aspects Internet de leur centre d'échange d'information, en :

- développant et hébergeant des sites web pour les pays partenaires,
- organisant des formations pour gestionnaires web des pays partenaires.

Le partenariat continue jusqu'au moment où le pays partenaire rassemble les fonds et l'équipement nécessaires pour héberger et gérer son site web sur son propre serveur national.

Le partenariat belge a débuté en 1998 suite à une requête de la République démocratique du Congo de créer et héberger le site web de leur centre d'échange national. Depuis lors, la Belgique a créé des partenariats réussis avec de nombreux autres pays.



// POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT

La Belgique **héberge** le site web du pays partenaire. Le partenaire développe et gère le site.

La Belgique **développe et héberge** un site web standardisé. Le partenaire fournit l'information.

Le point focal national belge **donne des conseils** sur le contenu et le développement technique du site web.

La Belgique héberge un **site miroir** du site web du pays partenaire. Le site miroir est une copie du site vers lequel le trafic Internet est redirigé en cas de problème technique sur le site principal.

Le point focal national belge organise des **formations** personnalisées pour gestionnaires de sites web. Les participants apprennent à construire un centre d'échange sur Internet et à offrir l'information la plus appropriée sur la biodiversité.

Le point focal national belge pour le Protocole de Carthagène sur la biosécurité propose une **formation pour le centre d'échange sur la biosécurité**.